

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 11 Février 2026

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Denis BLANC, Vincent BERTILLOT, Romain COGNARD, Jean Noel TARTARIN

Excusés : Olivier GUICHERD, Abdeslam MOUSSATEN

Absent : Anthony TARTARIN

Visio : Guillaume STRIPPOLI

La CDA enregistre la démission de son secrétaire et désignateur jeunes Baptiste PIQUET. Bien que nous l'acceptions et en comprenions les raisons, nous regrettons cette décision, la CDA remercie cependant très chaleureusement Baptiste pour tout le travail effectué ces dernières années au sein du district et son engagement sans faille pour l'arbitrage. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses fonctions au sein de son club.

A partir de ce jour, Denis BLANC devient donc le nouveau secrétaire de la CDA et Hamid TOUZANI le désignateur des catégories jeunes. Merci d'en prendre bonne note pour toute communication.

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr).

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs !

La CDA rappelle que jusqu'en ¼ de finale des Coupe Faivre et Tremblay il n'y qu'un seul arbitre central désigné et aucun en Coupe Morandas. Si des clubs souhaitent (à leur charge) des arbitres supplémentaires ils peuvent en faire la demande auprès de la CDA.

Courriers des arbitres :

Patrice MASIA, rapport concernant des incidents sur le match Ambérieu 2/Guéreins 2 en sénior D3 le dimanche 8 février, et demande de récusation, au vu du caractère exceptionnel de la situation, la CDA accède à cette demande,

Sébastien STERNON, Loïc GALLIOT, courriers annonçant que de jeunes arbitres stagiaires les ont bien accompagnés sur leur dernier match

Izzet ALTAN, demande concernant le document collaboratif réalisé lors de la formation de mi-saison, réponse faite,

David GAILLARD, certificat médical jusqu'au 31 mars,

Samba CISSOKHO, demande concernant un match classé sensible, la CDA précise que les classements de matchs sensibles ou à risque sont effectués par la commission de prévention en fonction de divers critères (antécédents entre les clubs, match à enjeu, demande de certains clubs, etc...),

Alexandre LEBEAUX, courrier pour annoncer une disponibilité exceptionnelle le samedi 14 février,

Loriano MOLLICONE, certificat médical jusqu'au 7 mai,

Patrick CHERCHARI, échange concernant des absences à des formations et à un match et des manquements dans les obligations arbitrales,

Vincent MURAT, échange concernant le match Centre Dombes/Ambérieu en sénior D2 du dimanche 8 février, la CDA demande aux clubs de veiller à mettre à disposition une tablette par match lorsque deux

matchs se succèdent et rappelle qu'il est du devoir des clubs d'assurer le meilleur accueil et la meilleure réception possible aux arbitres,

Franck NOEL, Erdogan KILINC, demande concernant une absence de désignation, la CDA rappelle que lorsqu'elle a à sa disposition plus d'arbitres que de matchs disponibles elle laisse des arbitres au repos (en premier lieu les arbitres D4 n'ayant pas réussi les tests physiques et qui sont considérés selon le règlement de la CDA comme « réservistes » et donc sollicités en fonction des besoins),

Mickaël EVIEUX, annonçant une indisponibilité,

Kévin BONNOT, annonçant une indisponibilité tardive pour le 8 février, vérification faite Kévin n'était pas désigné ce jour-là, merci aux arbitres d'être plus attentif à leurs désignations,

Florian RHODET, Raphaël BOUILLON, annonçant une disponibilité suite à un match remis,

Abdou Mbae NASSERDINE, demande concernant un match reporté,

Maxence RICHIR, Alexia GARNIER, annonçant leur disponibilité,

Mostafa NEFSI, annonçant une indisponibilité tardive pour des raisons professionnelles, justificatif bien reçu,

Gabriel GIMENEZ, annonçant des indisponibilités en raison d'examens, la CDA rappelle que toute indisponibilité après une désignation doit être justifiée, sous peine de sanction,

Christopher GARCIA, échanges concernant une sanction à la suite d'une absence à une formation, la CDA demande aux arbitres d'être vigilant sur leur adresse mail (vérifier les spams par exemple et signaler tout changement d'adresse mail au district), un oubli ou une étourderie ne peuvent être des raisons valables pour justifier une absence aux formations obligatoires. Par ailleurs, une lecture assidue du PV du district permet bien souvent d'éviter ce genre de mésaventures, tous les renseignements utiles aux arbitres y étant consignés chaque semaine,

Alexia GARNIER, courrier de remerciements aux deux clubs pour leur bon comportement lors du match Bresse Foot 01/Replonges en sénior D2 du dimanche 8 février et en particulier pour la qualité de l'accueil du club de Bresse Foot 01,

Jean Noël TARTARIN, certificat médical jusqu'au 31 mars,

Adrien LARGERON, courrier pour signaler une modification de ses disponibilités, la CDA rappelle que les désignations sont faites environs 10 jours en amont des matchs et qu'il faut en priorité prévenir son désignateur pour toute modification de disponibilité,

Courriers des clubs :

FC Priay, demande concernant les formations d'arbitres assistants semi officiel, la CDA précise qu'il n'y a plus de formations prévues pour cette saison mais qu'en fonction des besoins et des candidats à recevoir une formation, nous définirons un planning sur la fin de saison et le début de la saison prochaine,

FC Serrières Villebois, courrier concernant une sanction infligée à un arbitre du club,

FC Artemare Valromey, échange concernant le changement de lieu du match Artemare/St Maurice de Gourdans en sénior D3 du dimanche 8 février,

Carnet

La CDA présente ses sincères condoléances à notre collègue Patrick CHERCHARI pour le décès de sa maman.

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les arbitres de notre district officieront sur le championnat de France des pompiers les 21 et 22 février et sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

Prochaine réunion : mardi 25 février à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION JANVIER

La Commission Départementale en arbitrage félicité l'ensemble des candidats ayant participé à la formation initiale en arbitrage sur le début d'année 2026 et pour la réussite aux examens.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	MAIL	CLUB REPRESENTE
ABAMYAN	Gagik	06/07/2009	gabamyan@gmail.com	FC BRESSANS
BARREAU	Nolan	21/08/2012	sandie.donin@gmail.com	O. SUD REVERMONT 01
CHAGNARD	Cédric	30/01/1986	cedricchagnard@gmail.com	
COLLARD	Yohan	14/11/1981	yohan.c01.yc@gmail.com	FC VEYLE SAONE
D'ACUNTO	Matteo	17/01/2011	phanny100@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES
FAOUZI EL GARRAI	Abd Essamad	21/04/2011	waldaoima@gmail.com	JASSANS FRANS
GALLET	Clara	30/11/2012	natou69100@yahoo.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
GUEDES	Jules	24/03/2010	julesguedes2010@gmail.com guedes.btp@gmail.com	ESB FOOTBALL MARBOZ
HAQUES	Ammara	27/02/1999	haoues.ammara@outlook.fr	S. C. PORTES DE L'AIN
HASANI	Ensar	18/05/2009	dadija61@outlook.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
JACQUET	Yael	20/03/2009	jacquetyaël@gmail.com anthony.jacquet@live.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
KADEM MENDES	Mael Cristiano	18/01/2007	melaniemendes@hotmail.fr	F.C. MAS RILLIER
LE GALLUDEC	Melvil	16/09/2012	melodie_leconte@hotmail.fr	CENTRE DOMBES FOOTBALL
MICALLEF	Lenny	07/02/2011	nadegegallerey81@gmail.com	FC VEYLE SAONE
OCAL	Burhan	27/10/2006	brh.oc0166@gmail.com	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC
VALENTIN	Nathan	22/11/2011	lucie-pitchounette@live.fr	FC VEYLE SAONE
VALLET	Kylian	11/08/2009	chrystele.saugeay@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitres formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2025/2026. (Car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.